

<http://www.snetap-fsu.fr/GIP-Non-a-cette-nouvelle.html>



Communiqué du bureau national du Snetap-FSU

GIP : Non à cette nouvelle gouvernance de la formation professionnelle continue !

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 19 avril 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La décision de l'administration de l'Education Nationale de transformer les [GRETA](#) -GROUpement d'ETAbliissements (de l'éducation nationale pour la formation des adultes)- actuellement sous tutelle des conseils d'administration des lycées et des collèges, en [GIP](#) -groupeement d'intérêt public- suscite chez nos collègues de l'[EN](#) une réelle indignation. Elle ne manque pas non plus d'interpeller nos collègues des [CFPPA](#).

Outre la perte possible pour les agents de leur statut de droit public et le recul perceptible de la démocratie par l'exclusion réglementaire des représentants des personnels dans les conseils d'administration de cette structure que le Snetap-[FSU](#) avait analysé et condamné dans ses mandats de congrès, nos camarades de l'[EN](#) perçoivent par cette transformation :

- une concentration accrue de l'offre de formation sur un nombre de sites réduits,
- un choix de formations mises en place déterminé sur des caractères de rentabilité au détriment de formations de proximité pour les demandeurs d'emploi
- une réduction du nombre de formateurs assujettis à de nombreuses mutations et d'une mobilité accrue.

À l'agriculture, le problème se pose différemment, les [GIP](#) introduits par la mesure 19 du Pacte renouvelé du Ministre Bruno LEMAIRE, créent une base juridique se substituant aux obligations constitutionnelles faites à l'État d'organiser le service public de la formation professionnelle notamment en Région. Conscient de l'impérieuse nécessité à organiser la formation

professionnelle en Région contre les dérives du marché, **le Snetap-FSU a opposé, au projet de l'administration, la mise en place d'établissements publics régionaux de la formation professionnelle** susceptibles par cette forme juridique de fédérer l'ensemble des centres et de garantir les personnels et usagers contre les graves reculs sociaux, démocratiques et de services publics permis par les GIP.

Paris le 10 avril 2012